

# COMMUNE DE LE LYAUD

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

**Etaient présents :** DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, EHRY Jean-Marc, BEL Louis, NEPLAZ Véronique, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo.

**Excusés :** MEYNET Jean-Yves, HEBERT Florence, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

*M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.*

**Date de la convocation :** 28 mai 2024

**Ouverture de séance :** 20h00

**Clôture de séance :** 21h50

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 mai 2024

Le Procès-Verbal de la séance du 06 mai 2024 est approuvé à la majorité (2 voix contre).

Madame DEVILLE souhaite revenir sur le sujet des OAP qui a été retranscrit sur le PV : elle précise qu'elle n'a pas remis en cause la procédure du PLU et l'instauration des OAP ; en revanche elle considère que la Commune devrait informer chaque propriétaire concerné.

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas obligation d'informer personnellement les propriétaires. C'est à chacun de se tenir informé des révisions de PLU et rappelle que des mesures d'informations sont imposées aux communes (affichage, réunions publiques...).

### Convention de soutien avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par CITEO.

### Micro-crèche : restitution de la gestion des équipements dans le cadre du transfert de la compétence petite enfance

Ce point est ajouté à l'ordre du jour afin de respecter le rétroplanning délivré par Thonon Agglomération ce jour même.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération va restituer la compétence petite enfance – jeunesse aux communes. Le retour des équipements s'effectuera dans le patrimoine des communes sur lesquels ils sont construits. La structure et la gestion de la micro-crèche seront donc restitués à la commune du Lyaud.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert des équipements, de la gestion, de l'entretien et de l'animation relatifs à la micro-crèche « Les Lutins des Collines » située sur le territoire du Lyaud, au 1<sup>er</sup> août 2024.

### Convention Territoriale Globale 2024 – 2028 (CTG)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention Territoriale Globale 2024-2028 en lien avec la Caisse d'Allocation Familiale, dans le cadre de la restitution de la gestion de la micro-crèche.

Chèque emploi service universel (CESU)  
Affiliation de la commune du LYAUD au centre de remboursement

Dans le cadre du transfert de la gestion de la micro-crèche à la commune du LYAUD, le règlement intérieur propose divers modes de paiements aux familles, dont le CESU.

Afin que les familles puissent bénéficier de ce mode de paiement, la commune doit signer un formulaire spécifique d'affiliation avec le centre de remboursement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ledit formulaire.

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la demande de DIG pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et de l'Est lémanique.

Immeuble « Le Clos de la Fruitière »  
Acquisition d'un garage

Monsieur le Maire retire ce point à l'ordre du jour sur demande de l'Office Public de l'Habitat, dans l'attente d'une réponse juridique concernant la constitution de vente du garage.

Décision sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Les zones concernées sont les suivantes :

- **Photovoltaïques et chaufferie bois** sur les parcelles cadastrées : AE 170, AE 171, AB 23, AB 24, AB 25, AB 652 pour une surface totale de 8313 m<sup>2</sup>.
- **Hydro-électrique** sur la parcelle cadastrée AK 85 pour une surface totale de 131 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Questions diverses

Fête des mères : Monsieur le Maire remercie l'équipe municipale pour la traditionnelle distribution des fleurs à l'occasion de la fête des mères.

Spectacle des aînés : Monsieur le Maire et Madame FILLON remercient également les élus ayant participé à l'organisation du spectacle, qui a ravi les convives.

Travaux : Monsieur le Maire fait le point sur les travaux réalisés / en cours.

Il informe notamment qu'un chemin piétonnier reliant les deux stades de foot a été réalisé pour la sécurité des piétons.

Vente de bois : Monsieur le Maire informe qu'une vente de bois de 657 m<sup>3</sup> va avoir lieu. Une coupe d'environ 250 m<sup>3</sup> est également programmée sur le secteur du Grésy.

Commission Forêt : Monsieur DUBOULOZ informe qu'une réunion avec l'ONF a eu lieu concernant des sapins à couper entre la Route de Reyvroz et le Chemin des Pas. Cette coupe est nécessaire car ces arbres sont atteints par le bostrych et menacent de tomber.

Conseil Municipal des enfants : Madame JORDAN demande où en est le projet. Monsieur le Maire répond que cela sera mis en œuvre prochainement.

Incivilités : Madame DEVILLE fait part des conséquences que provoquent les propriétaires de chiens lâchés dans les champs exploités par les agriculteurs : dégradations des plantations, déjections pouvant transmettre des maladies aux bovins (ténia). Madame DEVILLE propose de sensibiliser les habitants par des informations régulières dans le bulletin municipal.

Madame BON propose de dédier un article dans le bulletin.

D'autres incivilités sont régulièrement constatées comme des quads et des motos dans les champs.

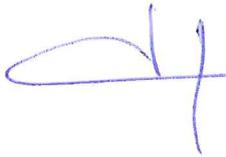
Chemin des Vallières : Madame BUFFET questionne Monsieur le Maire sur l'avancée des travaux « Chemin des Vallières ». Monsieur le Maire informe que les employés du SIVOM vont refaire l'accotement et planter des noisetiers pour retenir le talus.

Chemin des Jardins : Monsieur VULLIEZ évoque le problème récurrent du stationnement des véhicules « Chemin des Jardins » provoquant une gêne pour l'accès sur le « Chemin des Derrys ». Monsieur le Maire répond que le sens unique sera mis en place rapidement.

Prochain Conseil Municipal : 08 juillet à 20h00

Le Lyaud, le 10 juin 2024

Le Maire,  
Joseph DÉAGE.



Le secrétaire de séance,  
Hubert DUBOULOZ.

